



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-troisième session

Rome, 14-16 novembre 2007

CHANGEMENT DU NOM DU COMITÉ DES PÊCHES CONTINENTALES POUR L'AFRIQUE

CONTEXTE

1. Le Comité des pêches continentales pour l'Afrique (CPCA) a été créé au titre de l'Article VI-2 de l'Acte constitutif de la FAO, par le Conseil à sa cinquante-sixième session, tenue à Rome du 7 au 18 juin 1971 (Résolution 1/56). Le mandat initial du Comité consistait à appuyer les efforts nationaux et régionaux déployés pour la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des ressources des pêches continentales en Afrique.

2. À sa quatorzième session, tenue à Accra (Ghana), du 22 au 24 novembre 2006, le Comité a reconnu l'importance de l'aquaculture pour l'Afrique et la nécessité de s'attacher à s'occuper des questions actuelles en matière d'aquaculture. Par la suite, le Comité a recommandé à l'unanimité que le titre du CPCA soit transformé en Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique. Le Comité a estimé que ce titre correspondrait mieux à ses travaux et activités.

ACTION PROPOSÉE DU CONSEIL

3. Le Conseil est invité à adopter le changement du titre du CPCA.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org